

20 mai 2022 -14:46

Appartient à [Conseil des ministres du 20 mai 2022](#)

Dispositions diverses relatives au Code de la TVA

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant modification du Code de la TVA.

Les modifications concernent les points suivants :

- les définitions
- la transposition de la notion d'activité économique indépendante
- les références à la réglementation européenne
- des adaptations techniques liées à la transposition correcte de la directive 2006/112/CE
- des adaptations techniques relatives à l'exemption applicable dans le chef d'un groupement autonome de personnes
- le mandat du Roi en matière d'exemption dans le cadre des relations diplomatiques et consulaires et en faveur des organisations internationales
- des obligations en matière de TVA concernant :
 - l'attribution et la communication du numéro d'identification à la TVA
 - les redevables et les redevables solidaires
 - la facturation
- des modifications en matière de taux et la confirmation d'arrêtés royaux

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière de taxe sur la valeur ajoutée

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude

Rue de la Loi, 12

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers

Porte-parole

+32 475 76 65 26

miet.deckers@vincent.minfin.be